

FEUILLETON

FAUTE ET CRIME

TROISIEME PARTIE

(Suite)

—Ah! vous trouvez? fit Sosthène les dents serrées.

—Certainement, appuya Blaireau. Vous avez joué; avec l'aide de votre mère, un jeu qui dépasse tout ce qu'il y a de plus audacieux. Vous avez perdu mais on ne gagne pas toutes les parties qu'on joue. Ah! vous pouvez vous estimer bien heureux d'en avoir été quittes à si bon marché. Quand j'ai appris que le marquis, sur la mort duquel vous comptiez, était revenu presque guéri, je ne vous cache pas que j'ai eu peur pour vous.

Ah! s'il était mort, s'il était mort! murmura sourdement Sosthène.

—Oui, mais il n'est pas mort; vous n'aviez pas prévu cela, cher monsieur. Heureusement, la marquise a gardé le silence; il ne sait rien et il ne saura probablement jamais rien. Je vous le répète, votre sœur a été indulgente et vous devez lui en savoir un gré infini.

—Je la hais! dit Sosthène d'une voix creuse.

—Tant pis pour vous, riposta Blaireau, dont le regard frappa le visage de Sosthène comme une flèche.

—Vous vous étiez donc imaginé, reprit-il, que ne voulant pas vous livrer à la justice pour une raison facile à comprendre, elle ne cherchera pas le moyen de vous châtier elle-même? Mais la marquise de Coulange est une femme de cœur, une noble femme! Comment, malgré elle, contre sa volonté, vous introduisez dans sa maison un enfant étranger, de cet enfant vous faites son fils, et vous avez pu croire qu'elle accepterait cela simplement, comme la chose la plus ordinaire du monde! Vous étiez insensé, cher monsieur. Mais, même le marquis mort, elle ne vous aurait pas pardonné. Faire tout cela sans son consentement, c'était trop fort; voilà où votre audace me confond, moi, qui suis un audacieux! Si j'eusse su que vous agissiez sans l'approbation de la marquise de Coulange, je vous le déclare, monsieur de Perny, j'aurais poussé vos offres, je vous aurais refusé mon concours. Sosthène regarda l'homme d'affaires tout ahuri.

—Est-ce sérieusement que vous me dites cela? demanda-t-il.

—Vous devriez savoir, monsieur, ce que je vous dis est toujours sérieux, répondit Blaireau d'un ton sec.

Sosthène ne trouva rien à répliquer.

—Ah ça! pourquoi est-il venu ici? pensa Blaireau. Est-ce qu'il ne va pas me le dire bientôt?

—Cher monsieur de Perny, êtes-vous toujours dans de bons termes avec votre beau-frère? demanda-t-il.

—Je ne le vois plus que rarement.

—Pourquoi?

—Ai-je besoin de vous le dire?

—Non, je le devine. Le marquis est un honnête homme, très-susceptible sur les choses qui touchent à l'honneur; la conduite un peu bizarre que vous menez l'a mécontenté, disons le mot, indigné; il s'est permis de vous adresser les reproches que vous méritiez, et comme vous n'aimez pas les leçons de morale, vous vous êtes éloigné de lui. Vous avez eu tort, cher monsieur.

—Je le reconnais.

—C'est déjà quelque chose. Votre beau-frère est aussi un homme très-généreux, je le sais, et son immense fortune lui permet de l'être largement. Comme le travail n'est pas précisément ce que vous aimez et que vous êtes pauvre, le marquis doit vous faire une pension.

Sosthène fut un instant embarrassé. Mais il répondit hardiment:

—Oui.

—Vous dépensez un peu plus, hein? fit Blaireau d'un ton bonhomme.

—Oui, un peu plus.

—Et parfois vous êtes gêné?

—Souvent.

Je le vois venir, se dit Blaireau.

Il reprit tout haut:

—Maintenant, cher monsieur, vous plait-il de me faire connaître le but de votre visite?

—Comme je vous l'ai dit en entrant, monsieur Blaireau, je viens vous demander un conseil et en même temps votre aide, que vous ne me refuserez pas, car la chose dont il s'agit vous intéresse autant que moi.

Ah! fit Blaireau étonné.

—Ensuite, reprit Sosthène, je vous proposerai une association dans une nouvelle affaire.

Oh! oh! le gaillard médite quelque nouveau crime? pensa Blaireau.

Il inclina sa tête sur son bureau et, regardant Sosthène en dessous:

—Allez, cher monsieur, dit-il, je vous écoute.

LE CONSEIL DE BLAIREAU

Bien qu'elle soit beaucoup moins âgée que son mari, dit Sosthène, la marquise de Coulange a peur paraît-il, de mourir avant lui...

Ah! fit Blaireau avec un accent singulier.

Poursuivie sans doute par cette idée, mon excellent sœur, cette femme que vous trouvez parfaite, monsieur Blaireau, s'est imaginé, dans ces derniers temps d'écrire sa petite histoire.

—Il y a bien des femmes qui ne pourraient pas en faire autant.

—Elle a donc écrit cette déclaration, que le marquis a été trompé, que l'enfant n'est pas son fils, qu'il a été introduit dans la maison de Coulange frauduleusement contre sa volonté, et, naturellement, elle raconte tout ce qui s'est passé à cette époque.

Or, cette déclaration est adressée au marquis, qui doit la lire un jour.

—Je comprends, dit Blaireau votre sœur par un reste d'affection pour vous et votre mère, a pris la résolution de ne rien dire au marquis tant qu'elle vivrait, afin d'éviter un grand scandale, d'abord, et ensuite pour ne pas se faire votre accusatrice devant la justice qui ne badine pas lorsqu'il s'agit d'une équipée du genre de la vôtre. Mais sa conscience doit lui reprocher vivement de ne pas révéler la vérité au marquis; alors, pour appaiser le trouble qui est en elle, pour se tranquilliser, elle a dû se dire: "Il faut que plus tard, lorsque, je ne serai plus, mon mari sache que cet enfant, qui doit hériter de son nom et de sa fortune, n'est pas son fils." Est-ce qu'elle l'a confié à un notaire?

—Non. Ce manuscrit révélateur est enroulé avec les langes que portait l'enfant à son arrivée au château, dans un coffre de cuivre, dont elle a eu l'idée de faire souder le couvercle, lequel est lui-même placé dans le tiroir d'un meuble qui s'ouvre par un ressort secret.

—Tiens, tiens, fit Blaireau tout cela ne manque pas d'originalité.

—Comment êtes-vous si bien instruit?

—Qu'importe, du moment que je sais.

—C'est juste; je suis vraiment trop curieux.

—Maintenant, vous voyez le péril?

Blaireau releva la tête.

—Je ne le vois pas du tout, répondit-il.

—Mais l'existence de ce manuscrit n'est pas seulement une menace terrible, c'est un effroyable danger! s'écria Sosthène.

(A suivre.)

Sirope des Enfants du Dr Godere—Le seul sirop calmant reconnu par la profession médicale. Prix 25c. la bouteille. En vente chez C. O. Dacier et H. F. MacCarty, Ottawa.

Bonnes nouvelles pour Hull

Je vendrai mes huitres d'ici jusqu'après le carême pour 35 centins la pinte. E. D. SEGUN, Bloc Poulin, rue Principale.

PAS DE HUMBURG!

La Valeria continue d'opérer des cures étonnantes. C'est incontestablement le meilleur remède connu pour empêcher la chute des cheveux ou les faire repousser. Le dernier témoignage, spontané comme tous ceux qui ont déjà été publiés, vient d'être expédié à MM. J. Aviette et Nelson, pharmaciens de Montréal, et agents en gros de cette préparation. Il est de M. Girouard, ex-député de Kent, Nouveau-Brunswick. Le voici.

Bouchetouche, N.B., 4 janvier 1884. MM. J. Aviette et Nelson, Pharmaciens, Montréal.

Auriez-vous la bonté de m'envoyer 6 ou 12 boîtes de la VALERIA. J'en ai fait usage d'une boîte et le résultat a été tel que mes cheveux sont repoussés très épais. Plusieurs fois j'ai été témoin de cette pommade m'a donné une nouvelle chevelure désirant en faire l'expérience. Je vous donnerai volontiers un certificat en faveur de la VALERIA.

Votre tout dévoué, G. A. GIROUARD, Ex-député de Kent.

La Valeria a déjà obtenu un débit immense. Les commandes arrivent de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. Il n'y a plus lieu de rester chauve avec une perruque découverte.

A vendre chez tous les pharmaciens.

En vente chez C. O. Dacier, pharmacien, rue Sussex, Ottawa.

AU CLERGE

OTTAWA PLATING WORKS

Toute espèce d'ornements d'église, tels que VASES, CALICES, PATENES, CIBOIRES, CRUCIFIX, OSTENSOIRS, BURETTES, ENCENSOIRS, CHANDELIERS, Et autres ornements d'autels.

Calices et Ciboures dorés au vermillon, une spécialité. Le seul établissement de ce genre à Ottawa

J. F. GARROW, 170, RUE SPARKS, Ottawa, 29 janvier 1883.

CHEMIN DE FER "CANADA ATLANTIC" LA VOIE LA PLUS COURTE ENTRE OTTAWA ET MONTREAL

Et tous les points à l'est. CHANGEMENT D'HEURE.

4 CONVOIS A PASSAGERS 4 Tous Les Jours AVEC CHARS PULLMAN.

Raccordement à la gare Bonaventure, de Montréal, avec le chemin de fer Grand Tronc, Vermont Central, et les trains du chemin de fer Delaware et Hudson, dont les lignes s'étendent jusqu'aux Provinces maritimes, et aux îles de Nouvelle Angleterre, Troy, Albany, et New-York.

A partir du lundi 19, Nov. 1883, les trains circuleront comme suit:

Partant d'Ottawa. Arr. à Montréal. 8.45 a.m. 11.35 a.m. 4.30 p.m. 8.20 p.m.

Part de Montréal. Arr. à Ottawa. 8.45 a.m. 12.20 p.m. 4.30 p.m. 8.00 p.m.

Tous les convois à passagers se rendent directement à Montréal, sans changement de chars ni de locomotive et indépendamment de tous les autres trains du Grand Tronc.

Les trains quittant Ottawa à 8 heures du matin se raccordent au Coteau avec le train direct pour Toronto et toutes les stations intermédiaires qui arrivent à Toronto à 10 heures du soir. Le train partant d'Ottawa à 4.30 p.m. se raccorde à la Station Bonaventure à Montréal avec l'express de nuit par le Vermont Central arrivant à St-Albans à 10.40 p.m., Burlington 12.11 a.m., Montpelier 1.00 a.m., White River Junction 2.55 a.m., Concord 5.35 a.m., Manchester 6.11 a.m., Ashua 6.55 a.m., Lowell 7.33 a.m., et Boston 8.30 a.m.

Ce train se raccorde à Nashua avec les trains pour Worcester, Providence et tous les points sur le N. Y. & N. E. R. R.

Le train partant de Montréal à 8.45 du matin se raccorde avec l'express de nuit venant de Boston et New-York via Springfield, quittant Boston via Lowell à 7.00 p.m., via Fitchburg à 6.00 p.m. et New-York à 4.30 p.m., arrivant à Montréal à 8.25 du matin.

CHEMIN DE PREMIERE CLASSE ET RAILS NEUFS EN ACIER

Les passagers pour le Sud et l'Est changent de chars à la gare Bonaventure à Montréal où leur bagage est transféré sans frais extra et sans que le passager ait à en occuper.

Le bagage est chargé pour n'importe quel endroit. Des billets et tout autre renseignement peuvent être obtenus aux bureaux du Grand Tronc, rue Sparks, et au dépôt des billets, rue Elgin. Le départ et l'arrivée des trains sont réglés d'après l'heure du 76ème méridien laquelle est en avance de trois minutes avec l'heure d'Ottawa.

D. C. LINSLEY, Gérant. E. C. WINNIE, Agent gén. des passagers. Ottawa, 19 Nov. 1883.

CHAS DESJARDINS

No. 7 RUE ELGIN, OTTAWA.

AGENT D'ASSURANCE sur la VIE et contre le FEU, Cité et District d'Ottawa.

COMPAGNIES REPRESENTÉES: La Citizens, DE MONTREAL, La Northern, Co. ANGLAISE, La Caledonian, do La Phenix, do

Capital et Actif Réunis au delà de \$40,000,000

ASSURANCES SOLICITEES, AGENT FINANCIER de PLACEMENTS et COURTIER.

ACTIONS de Banques et de Compagnies incorporées, achetées et vendues pour argent et sur marge.

EMPRUNTS négociés pour particuliers, Corporations Municipales et Scolaires, Fabriques et Eglises à des conditions très avantageuses. Taux d'intérêt réduits:

ARGENT placé sur garanties de première classe. LES capitalistes trouveront leur avantage à correspondre avec

M. Chas Desjardins, Block de l'Hôtel Russell, rue Sparks, Ottawa.

McVEITY & DESROSIERS AVOCATS 56 RUE SPARKS, Ottawa

ARGENT A PRÊTER. M. Ernest Desrosiers suivra les cours du district d'Ottawa. 11 fév. 1884

Chemin de Fer Canadien du Pacifique DIVISION DE L'EST.

L'ANCIENNE LIGNE TOUJOURS EN AVANT. Ligne Courte ENTRE OTTAWA A MONTREAL

Arrangements d'hiver, Commençant Lundi, 24 Dec. 1883.

Les trains circulent d'après l'échelle d'heures suivante (3 minutes en avance sur l'heure d'Ottawa).

TABLEAU DES HRS. Express local. Express de vitesse. Express local.

Laisse Ottawa... a.m. p.m. p.m. Arr. à Montréal... 12.45 p.m. 8.00 10.56

Laisse Montréal... 7.00 a.m. 8.45 p.m. Arrive à Ottawa... 11.30 12.15 9.00

LES CELEBRES CHARS PALAIS CALUMET, LACHINE ET CARILLON

Trois des plus riches chars en Amérique, sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

En connection à Montréal avec les trains de chemins de fer pour Québec, Halifax, Saint-Jean, Boston, et tous les points dans la Nouvelle-Angleterre.

Les trains pour L'OUEST quitteront Ottawa 7.01 a.m.—Train mixte pour Chalk River, Pembroke et les points locaux de l'ouest.

10.45 a.m.—Train express direct pour Perth, Brockville, Toronto, Detroit, Chicago et tous les points à l'ouest via chemin du Grand Tronc. Aussi pour Utica, Albany, New-York, Buffalo et tous les points à l'ouest via U & B. R. R.

12.20 p.m.—Express pour Pembroke, North Bay et tous les points du haut Ottawa, se reliant à North Bay avec le train mixte de Sudbury et de toutes les stations intermédiaires.

4.20 p.m.—Trains express de l'après-midi, pour Almonte, Renfrew, Pembroke et tous les points intermédiaires, faisant connection avec le train mixte de Carleton avec le train mixte pour Brockville et les stations intermédiaires.

10.30 p.m.—Train express du soir, tous les jours, y compris le dimanche, avec char d'arrêt, pour Perth, Brockville, Toronto, Detroit, Chicago et tous les points de l'ouest via C. P. R.

Pour les billets, le prix du passage, le siège dans le char-salon, la table des heures et autres informations concernant les passagers, s'adresser au bureau des billets.

36 RUE ELGIN. GEO. W. HIBBARD, Assistant-Agent-Général des Passagers. ARCHER BAKER, Surintendant-général. W. G. VANHORNE, Administrateur-général.

GALLIEN & PRINCE

Négociants-Commissionnaires et Agents de Publicité

PARIS, 36, RUE LAFAYETTE, 36, PARIS sont, pour la Publicité, les Correspondants de ce Journal.

Ils informent les lecteurs que, s'ils viennent en France, ils pourront prendre connaissance dans leurs bureaux, 36, rue Lafayette, des exemplaires les plus récents de ce journal dont le service leur est fait régulièrement par tous les bateaux.

La maison Gallien & Prince recevra toutes les lettres qui pourraient lui être adressées pour des habitants du Canada voyageant en Europe, et les remettre ou les expédier aux destinataires suivant les instructions qu'elle recevra.

La dite Maison étant aussi maison de commission, est à même d'exécuter, dans des conditions avantageuses, les ordres qui lui seraient adressés, principalement en tous articles portant une marque de fabrique comme: Parfumerie, Spécialités pharmaceutiques, Vins, Liqueurs, Fianos et Conserve, Chocolat, Machines de tous genres, Voitures, Pianos, Orfèvrerie, Utensiles de toutes sortes, Bronzes, Librairie, etc. etc.

Juste sera donnée qu'aux commandes accompagnées de leur couverture ou d'une ouverture de crédit dans une maison de banque importante.

La maison Gallien & Prince fournira du reste toutes explications ou renseignements aux personnes qui voudraient bien utiliser son intermédiaire.

LE SEUL VIN à l'Extrait de FOIE de MORUE. L'HUILE de FOIE de MORUE ou le Vin à l'Extrait de Foie de Morue CHEVRIER

LA VELOUTINE POUDRE DE RIZ. Spécialité préparée au Bisulphite; par conséquent, son action est salutaire à la peau.

EXPOSITION DE PARIS 1878. Médaille d'Or. Gaudinon de l'ASTHME Par la Poudre de D'Cléry

EXPOSITION DE PARIS 1878. Médaille d'Or. Gaudinon de l'ASTHME Par la Poudre de D'Cléry

M. C. O. DACIER à ces médicaments en dépôt à sa pharmacie, 517 rue Sussex

LA SANTE UN DEVOIR. LA MALADIE UN CRIME! AMERS MANDRAGORES

Dr. BAXTER. Le SEUL REMÈDE VÉGÉTAL CONTRE LA Dyspepsie, Perte d'Appétit, Indigestion, Constipation Habituelle, Mal de Tête etc., etc., etc.

PRIX, 25 cts. la BOUTEILLE. Vendu partout, et par C. O. DACIER, Ottawa.

15 mai 1882.

AVIS DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sous-signé, et portant la suscription "Soumission pour Approvisionnement des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de JEUDE, le 1er MAI, 1884, pour la livraison des approvisionnements ordinaires des Sauvages, tous droits payés, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour le Manitoba, et dix pour cent du montant des soumissions pour les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera considéré si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande et de ce fait, ou s'il n'accomplit plus la soumission n'est pas acceptée.

Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent des effets qu'ils offrent de fournir, et de l'attacher à leurs soumissions, car sans cela elles ne recevront aucune considération.

La soumission pour le bœuf doit former une soumission distincte, et il y est mentionné aucun autre article elle ne sera pas reçue.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

[Les journaux ne doivent pas insérer cette annonce sans un ordre spécial de ce Département par l'entremise de l'imprimeur de la Reine.]

L. VANKOUGHNET, Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages. Dept. des Affaires des Sauvages. Ottawa, 19 mars, 1884.

PAUL T. C. DUMAIS, Architecte de la Puissance et de la Province de Québec.

Explorations et arpentages faits à la demande des propriétaires de limites, de fermes et de terrains miniers, ainsi que plans et journal d'arpentage (Field Books). Bureaux: 23 rue de l'Eglise, Ottawa.

1883

—Fait à l'essai de la VALERIA. C'est la meilleure pommade contre la chute des cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER, Pharmacien, rue Sussex

GRAPHIQUES

ADA

Hall

SUSSEX

MARCHE, HULL

SSIONS

QUE:

AVOCATS

OTAIRES

ISSIER

TRESORIERS

OUT

PAPIER

RES BAS

EMENTS:

ULL" hebdo., do \$1, (1

est invariablement

dienn, par an, \$3.00

de Publicité

ÉTAIRE.]